



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 juin 2019
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Quatorzième session

New Delhi (Inde), 3-6 septembre 2019

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Interface entre science et politique et partage des connaissances

**L'Interface science-politique, le Pôle de connaissances de la Convention
et l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques**

L'Interface science-politique, le Pôle de connaissances de la Convention et l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 19/COP.13, la Conférence des Parties a décidé de proroger le mandat de l'Interface science-politique jusqu'à la fin de sa seizième session et a demandé au Bureau du Comité de la science et de la technologie de définir la façon de renouveler par étapes la composition de l'Interface. En outre, dans sa décision 20/COP.13, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de continuer de faciliter la diffusion des connaissances pertinentes et des meilleures pratiques par l'intermédiaire du Pôle de connaissances de la Convention.

Le présent document contient un rapport sur le renouvellement de la composition de l'Interface et les modalités d'ensemble de son fonctionnement, ainsi que sur le développement du Pôle de connaissances de la Convention et l'accessibilité des meilleures pratiques relatives à la gestion durable des terres (GDT).

Le présent document contient en outre des suggestions concernant les moyens d'améliorer la base de connaissances sur les approches et technologies de la GDT, en les harmonisant avec la contribution qu'elles apportent aux autres conventions de Rio.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1–16	3
II. Pratiques et modalités de travail de l’Interface science-politique en 2018 et 2019	17–28	5
III. Diffusion des connaissances pertinentes par le Pôle de connaissances de la Convention	29–38	7
IV. Accessibilité des meilleures pratiques de gestion durable des terres.....	39–55	9
V. Conclusions et recommandations	56	12
Annexe		
Peer-reviewed publications co-authored by one or more Science-Policy Interface member or observer resulting from the work of the SPI	1–20	14

I. Contexte

1. Dans sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties a mis en place une interface science-politique pour faciliter l'échange mutuel entre scientifiques et responsables des politiques et garantir la fourniture des informations, des connaissances et des conseils utiles pour l'élaboration des politiques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse à toutes les parties intéressées. Suite à une évaluation extérieure des travaux de l'Interface science-politique, la Conférence des Parties, dans sa décision 19/COP.13, a décidé de maintenir l'Interface et de proroger son mandat actuel, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, jusqu'à la fin de la seizième session de la Conférence des Parties (2023).
2. Dans sa décision 19/COP.13, la Conférence des Parties a également décidé de renouveler les membres de l'Interface science-politique par roulement de façon à garantir la continuité des travaux de l'Interface et demandé au Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) de définir, avec le concours du secrétariat, la façon de renouveler par étapes la composition de l'Interface et de réviser en conséquence le mandat de celle-ci. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également demandé au secrétariat de faciliter la communication entre l'Interface science-politique et les correspondants des Parties pour la science et la technologie et de mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement efficace de l'Interface.
3. On trouvera une synthèse des résultats des travaux actuels de l'Interface science-politique dans les documents publiés sous les cotes ICCD/COP(14)/CST/2, ICCD/COP(14)/CST/3 et ICCD/COP(14)/CST/4.
4. La section II du présent document contient un rapport sur les pratiques et les modalités de travail de l'Interface en 2018 et 2019, ainsi que sur le renouvellement de ses membres par roulement (comme indiqué dans son mandat révisé).
5. Suite aux décisions 21/COP.10, 24/COP.11, 20/COP.12 et 20/COP.13, et conformément au plan et cadre stratégiques décennaux visant à renforcer l'application de la Convention (2008-2018), le Portail de partage des connaissances scientifiques a été développé en vue d'améliorer l'échange des informations scientifiques et techniques avec les institutions, les Parties et les autres acteurs. Une version expérimentale du Portail a été lancée en 2014 puis le Portail a été renommé Pôle de connaissances de la Convention en 2016.
6. Cette nouvelle désignation s'inscrivait dans le cadre de l'opération qui a consisté à regrouper les multiples sites Web et outils de la Convention dans un portail unique et dans le Pôle de connaissances. Pierre angulaire du site Web de la Convention, le Pôle de connaissances fournit les informations de base et le fondement scientifique pour les principaux messages affichés sur le site. Il offre ainsi une plateforme et un point d'accès unique à l'ensemble des actions menées dans le cadre de la Convention pour fournir des connaissances aux utilisateurs finals.
7. Le Pôle de connaissances de la Convention a permis d'intégrer les meilleures pratiques et les outils d'aide à la décision en mettant davantage l'accent sur les solutions et les technologies (sciences appliquées). La configuration du Pôle offre la souplesse nécessaire pour qu'il puisse évoluer de façon à répondre aux besoins qu'auront par la suite les parties prenantes à la Convention, en leur permettant d'échanger des exemples de réussites, des enseignements et des pratiques optimales se rapportant à leurs activités de mise en œuvre.
8. Dans sa décision 20/COP.13, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de continuer de développer et d'améliorer le Pôle de connaissances de la Convention, en assurant l'accès aux sources de connaissances des partenaires de manière à faciliter la diffusion des connaissances pertinentes auprès de l'ensemble des parties prenantes.
9. On trouvera dans la section III du présent document un aperçu du développement du Pôle de connaissances de la Convention, notamment la récente intégration de la Boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse, initiative pilotée par la Convention.

10. Suite à la décision 15/COP.10, dans laquelle le secrétariat avait été chargé de sélectionner les bases de données recommandées pour recenser les bonnes pratiques précédemment répertoriées dans le PRAIS (système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre), le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) a été choisi comme base de données principale recommandée pour les meilleures pratiques relatives aux technologies de gestion durable des terres (GDT), y compris l'adaptation. En outre, suite à la décision 17/COP.11, un accord a été signé entre le secrétariat et le WOCAT pour donner effet à ce choix.

11. Depuis 2014, le secrétariat de la Convention et le WOCAT ont coopéré pour diffuser les meilleures pratiques de GDT, le but étant de permettre aux parties prenantes à la Convention de partager efficacement leurs connaissances et leurs expériences. En 2018, le Bureau de l'évaluation de la Convention a commandé une évaluation de la coopération entre le secrétariat de la Convention et le WOCAT afin que les résultats obtenus au moyen de cette coopération soient évalués de façon indépendante, sur la base de données factuelles¹. Dans le rapport d'évaluation, il était notamment recommandé de poursuivre la coopération avec le WOCAT sur les meilleures pratiques de GDT.

12. Dans sa décision 20/COP.13, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à continuer de présenter des exemples pertinents des meilleures pratiques afin d'alimenter la base de connaissances sur la gestion durable des terres. Dans la même décision, elle a demandé au secrétariat de continuer de développer et d'améliorer le Pôle de connaissances de la Convention, en aidant les parties prenantes à la Convention à échanger des exemples de réussite, des enseignements et des bonnes pratiques se rapportant à leurs activités de mise en œuvre.

13. Dans sa décision 8/COP.13, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de mettre les connaissances scientifiques à la disposition des parties prenantes à la Convention par l'intermédiaire du Pôle de connaissances de la Convention, en vue notamment d'appliquer à plus grande échelle les pratiques en matière de GDT et d'améliorer les connaissances et les compétences scientifiques et techniques des parties prenantes. En outre, dans sa décision 9/COP.13, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de développer et de renforcer la collaboration avec les entités concernées des Nations Unies et les secrétariats des conventions de Rio, afin de soutenir les mesures d'atténuation des risques de sécheresse.

14. Dans la Boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse, qui est intégrée au Pôle de connaissances de la Convention, les mesures d'adaptation aux risques de sécheresse et d'atténuation de ces risques renvoient par des liens aux meilleures pratiques de GDT provenant de la base de données WOCAT et d'autres sources. En 2018, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté les lignes directrices facultatives pour la conception et l'application effective des approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Le Sommet sur l'action pour le climat, qui sera accueilli par le Secrétaire général de l'ONU à New York en septembre 2019, comporte un volet consacré aux solutions fondées sur la nature qui mettra notamment l'accent sur les écosystèmes terrestres et l'agriculture intelligente.

15. La section IV du présent document offre un aperçu de la coopération entre la Convention et le WOCAT, ainsi que de l'accessibilité des meilleures pratiques de GDT. Elle traite également de la relation entre la GDT et les nouveaux concepts émergents d'adaptation écosystémique et de solutions fondées sur la nature.

16. La section V du présent document contient des conclusions et des recommandations.

¹ Voir également le document publié sous la cote ICCD/COP(14)/12 : « Rapport du Bureau de l'évaluation » (Note du secrétariat).

II. Pratiques et modalités de travail de l'Interface science-politique en 2018 et 2019

17. Conformément à la décision 19/COP.13, le Bureau du CST a défini le processus de renouvellement par étapes de la composition de l'Interface, révisé le mandat de celle-ci en conséquence² et l'a adopté à sa réunion du 7 décembre 2017. Le renouvellement des membres de l'Interface par roulement impliquait de proroger de deux ans à titre exceptionnel le mandat de huit des membres de l'Interface, au maximum. En définitive, les mandats de cinq des membres de l'Interface en fonction et de trois observateurs ont été prorogés à titre exceptionnel pour l'exercice biennal 2018-2019, comme l'avait recommandé le Bureau du CST à sa réunion antérieure, le 5 septembre 2017.

18. Pour renouveler la composition de l'Interface, des procédures de recrutement ont été ouvertes en parallèle entre le 7 novembre et le 4 décembre 2017, comme suit :

a) Un appel mondial pour la sélection de scientifiques indépendants, à la suite duquel 122 candidatures ont été reçues de 57 pays différents ;

b) Un appel mondial pour la sélection d'organisations ayant le statut d'observateur, à la suite duquel 12 candidatures ont été reçues ; et

c) Cinq appels régionaux à candidature pour désigner un scientifique représentant chacune des régions.

19. À sa réunion du 7 décembre 2017, le Bureau du CST a évalué et noté les dossiers de candidature reçus en réponse à ces appels, selon les modalités de sélection dont il était convenu. Ont ainsi été sélectionnés six nouveaux scientifiques indépendants et deux nouveaux observateurs. Ceux-ci, ainsi que les cinq nouveaux scientifiques désignés par les régions, sont venus compléter la composition de l'Interface. Compte tenu du mandat révisé de l'Interface et conformément au paragraphe 4 de la décision 23/COP.11 et à son rectificatif, tels que modifiés par les paragraphes 2 à 4 de la décision 19/COP.13, la composition de l'Interface est désormais la suivante :

a) Les cinq membres du Bureau du CST ;

b) Cinq scientifiques, désignés chacun par leur région respective ;

c) Dix scientifiques indépendants sélectionnés par le Bureau du CST sur la base d'un appel ouvert, en tenant compte de l'équilibre entre les régions et entre les disciplines ; et

d) Cinq observateurs, dont au moins un observateur issu d'une organisation compétente de la société civile, un observateur issu d'une organisation internationale compétente et un observateur issu d'une organisation compétente du système des Nations Unies.

20. Le Bureau du CST a constaté qu'il était complexe pour les régions de recenser simultanément, dans des processus parallèles, des scientifiques pour répondre a) à l'appel mondial visant à recruter des scientifiques indépendants et b) à l'appel régional visant à recruter des scientifiques pour représenter chacune des régions. Il a donc demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'un appel unique pour recenser les scientifiques à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale, de façon qu'ils puissent être sélectionnés à partir d'un vivier unique de candidats. Le secrétariat a convenu d'étudier des options aux fins d'examen par le CST à sa quatorzième session.

21. À sa réunion du 7 décembre 2017, le Bureau du CST a également adopté un code de conduite, une politique en matière de conflit d'intérêts et une stratégie de communication pour l'Interface science-politique³.

² https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/SPI%20Terms%20of%20Reference_110717.pdf.

³ https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/SPI%20Communications%20Strategy_110117_0.pdf.

22. L'Interface est présidée par le Président du Bureau du CST et par un scientifique indépendant qui ne fait pas partie du Bureau et qui est élu par les membres de l'Interface. Cette élection a eu lieu le 15 février 2018, à la septième réunion de l'Interface.

23. Durant l'exercice biennal 2018-2019, les pratiques et les modalités de travail de l'Interface ont pris essentiellement la forme de groupes de travail et de réunions. Les membres et les observateurs ont participé à un ou plusieurs des trois groupes de travail mis en place pour chacun des sous-objectifs du programme de travail de l'Interface et chacune des six activités de coordination avec d'autres mécanismes scientifiques, comme énoncé dans la décision 21/COP.13. Ces groupes de travail étaient pilotés par deux responsables et au moins un conseiller d'une organisation ayant le statut d'observateur. Ils ont tenu des réunions virtuelles de façon régulière et des réunions en face à face pour des séances de travail ciblées, représentant une contribution essentielle pour quatre réunions plénières de l'Interface : la septième réunion (15 et 16 février 2018), la huitième réunion (10-12 octobre 2018), la neuvième réunion (25-27 février 2019) et la dixième réunion (qui se tiendra le 31 août 2019).

24. Les groupes de travail ont défini une méthode et un plan d'action préliminaires, qui ont débouché sur l'élaboration de notes conceptuelles, lesquelles ont été soumises au secrétariat pour examen et approbation des ressources à allouer aux activités prévues. Conformément aux orientations fournies au paragraphe 2 de la décision 19/COP.12, ces notes conceptuelles ont défini la meilleure façon de procéder (par exemple, mandater une personne ou un groupe d'experts, organiser des réunions d'experts, encourager l'organisation de réunions régionales par des instituts ou des réseaux scientifiques régionaux) pour répondre aux besoins en matière de connaissances.

25. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, l'Interface a produit trois rapports techniques et les notes d'orientation correspondantes⁴, qui ont servi à la formulation des messages clés et des options présentés en détail dans les documents publiés sous les cotes CCD/COP(14)/CST/2 et ICCD/COP(14)/CST/3. Bien que cette activité ne figure pas parmi les produits prévus dans le programme de travail de l'Interface, le mandat de celle-ci encourage les membres et les observateurs à produire des publications scientifiques en s'appuyant sur les travaux d'évaluation menés par l'Interface. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des membres et des observateurs actuels de l'Interface, ou qui en avaient fait partie auparavant, ont contribué à 14 publications soumises à un examen collégial, qui sont parues dans des revues scientifiques référencées dans les index de citations, et quatre autres publications validées par les pairs. Certaines d'entre elles ont figuré dans un hors série consacré à la neutralité en matière de dégradation des terres, publié par la revue scientifique *Environmental Science & Policy*⁵. Une liste de ces publications est annexée au présent document.

26. L'Interface a coopéré avec six autres groupes et organes scientifiques internationaux s'occupant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, et a contribué à leurs travaux, notamment l'examen scientifique collégial d'évaluations thématiques et d'autres rapports importants produits par ces mécanismes scientifiques (huit examens au total). Comme les Parties le lui avaient demandé dans les décisions 21/COP.13 et 22/COP.13, l'Interface a procédé à des analyses complémentaires des principaux messages intéressants la Convention contenus dans ces rapports, ce qui a conduit à la formulation des mesures proposées dans le document publié sous la cote ICCD/COP(14)/CST/4. Durant l'exercice biennal, l'Interface, agissant en collaboration avec le secrétariat, a établi des relations plus officielles avec ces mécanismes scientifiques, comme les Parties lui avaient demandé de le faire dans la décision 19/COP.13.

27. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le secrétariat s'est employé à faciliter la communication entre la Convention et les autres parties prenantes sur les questions relatives à l'Interface et à ses partenaires scientifiques. Il a notamment porté à la connaissance des coordonnateurs nationaux, des correspondants pour la science et la technologie et des experts inscrits dans son fichier les possibilités de participation à des examens scientifiques

⁴ <https://knowledge.unccd.int/science-policy-interface/spi-publications>.

⁵ <https://knowledge.unccd.int/science-policy-interface/spi-publications>.

collégiaux offertes aux experts de tous les pays ; il a également mené auprès d'eux et d'autres parties prenantes ayant des connaissances et une expérience en matière de NDT une enquête en ligne en novembre-décembre 2018, dont les résultats ont alimenté les conclusions et les recommandations formulées dans le document publié sous la cote ICCD/COP(14)/CST/2. Le secrétariat a également travaillé avec l'Interface pour lancer le blog Science to Policy (De la science aux politiques), conçu de manière à permettre aux scientifiques, aux experts, aux professionnels, aux responsables des politiques et aux journalistes de partager leurs éclairages, leurs compétences et leurs idées avec les autres parties prenantes à la Convention⁶.

28. Par ces pratiques et méthodes de travail, l'Interface a donné suite à l'ensemble des recommandations découlant d'une évaluation extérieure qui sont détaillées dans le document publié sous la cote ICCD/COP(13)/CST/6 et étayées par des informations supplémentaires dans le Rapport du Bureau de l'évaluation (document ICCD/COP(14)/12).

III. Diffusion des connaissances pertinentes par le Pôle de connaissances de la Convention

29. Lancé à la quinzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Pôle de connaissances de la Convention vise notamment à transposer à plus grande échelle les pratiques de GDT et à accroître les connaissances et les compétences scientifiques et techniques des parties prenantes à la Convention. Il a été conçu comme une plateforme unique pour répondre aux besoins en matière de partage d'informations de l'ensemble des parties prenantes, en créant des liens entre les contenus des différents partenaires dans le domaine des connaissances et en intégrant les outils et les produits mis au point par l'Interface (notamment le Cadre conceptuel et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres) et plusieurs autres initiatives au titre de la Convention.

30. Pierre angulaire du site Web de la Convention, le Pôle de connaissances fournit les informations de base et le fondement scientifique pour les principaux messages affichés sur le site⁷. Ce support offre ainsi une plateforme et un point d'accès unique à toutes les actions menées dans le cadre de la Convention pour fournir des compétences, des connaissances et des données aux utilisateurs finals.

31. Actuellement, le Pôle de connaissances comporte les éléments suivants :

- a) L'ensemble des produits de l'Interface, qui sont désormais présentés de façon interactive grâce à des liens renvoyant facilement aux informations thématiques et aux autres sections pertinentes du Pôle de connaissances ;
- b) La bibliothèque en ligne de la Convention, régulièrement mise à jour pour donner accès aux publications pertinentes ;
- c) La Plateforme pour le renforcement des capacités, qui relaie les possibilités offertes dans ce domaine par les parties prenantes des différentes régions du monde ;
- d) Les meilleures pratiques de GDT, répertoriées en coopération avec le WOCAT ;
- e) Global Land Outlook (GLO) ;
- f) Les informations essentielles sur le processus de fixation de cibles pour la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) ;
- g) L'ensemble des informations pertinentes par pays, y compris les programmes d'action nationaux et une nouvelle section sur les cibles NDT (comprenant un résumé des cibles volontaires adoptées par les pays, le rapport national sur la NDT, et l'engagement du

⁶ <https://knowledge.unccd.int/knowledge-products-and-pillars/unccd-science-policy-blog>.

⁷ Voir aussi le document publié sous la cote ICCD/COP(14)/4 : « Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) ».

pays concernant la NDT) et les profils de pays en matière de NDT (pour ceux qui en ont établi un) ;

h) Les bases de données comportant des systèmes de partage des connaissances, comme indiqué par les pays parties dans leurs rapports au titre de la Convention ;

i) Le fichier d'experts désignés par les pays parties ; et

j) Le blog Science to Policy, conçu de manière à permettre aux scientifiques, aux experts, aux professionnels, aux responsables des politiques et aux journalistes de partager leurs éclairages, leurs compétences et leurs idées avec les autres parties prenantes à la Convention. Ce blog est également un moyen pour la Convention de toucher le grand public et de promouvoir des questions d'intérêt particulier.

32. L'approche thématique du Pôle de connaissances permet un maillage de liens entre ces différents produits. Ainsi, le rapport de l'Interface intitulé « SLM Contribution to Successful Land-based Climate Change Adaptation and Mitigation » sert d'outil pour accéder facilement aux connaissances sur les pratiques de GDT provenant de la base de données du WOCAT et d'autres sources.

33. En 2019, le Pôle de connaissances a lancé la Boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse, qui intègre des éléments du Pôle et permet l'accès aux outils développés par et avec les partenaires. La Boîte à outils a été élaborée à l'appui de l'Initiative relative à la sécheresse, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Partenariat mondial pour l'eau, le National Drought Mitigation Center de l'Université du Nebraska, le Centre PNUE-DHI sur l'eau et l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)⁸.

34. La Boîte à outils est structurée selon les trois modules ci-après, conformément au Cadre directif pour la résilience et l'adaptation à la sécheresse et la gestion de ce phénomène (Cadre directif)⁹:

a) Surveillance des risques de sécheresse et alerte précoce ;

b) Évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse ;

c) Mesures d'atténuation des risques de sécheresse.

35. La Boîte à outils renvoie à des bases de données comportant des outils, des exemples de pratiques optimales, des éléments factuels, des séries de données et des connaissances sur lesquels les pays peuvent s'appuyer pour atténuer les effets de la sécheresse. Ces supports sont accessibles grâce à un simple outil d'aide à la décision, qui se présente sous la forme d'un module de questions-réponses en ligne.

36. En collaboration avec les autres partenaires, le Centre PNUE-DHI sur l'eau et l'environnement a piloté la mise au point d'un outil centré sur la surveillance de la sécheresse et les dispositifs d'alerte précoce, intégré dans le module 1 de la Boîte à outils. Cet outil permet d'accéder facilement à un large éventail de séries de données spatiales, disponibles gratuitement et mises à jour en temps quasi réel.

37. La structure du Pôle de connaissances de la Convention a permis au secrétariat de développer et d'intégrer la Boîte à outils de façon rationnelle et peu coûteuse, en favorisant les synergies entre les différents produits déjà disponibles et ceux qui devraient être mis au point à l'avenir. Les produits actuellement développés par l'Interface en rapport avec la sécheresse, par exemple, peuvent également alimenter la Boîte à outils ainsi que les autres volets du Pôle de connaissances.

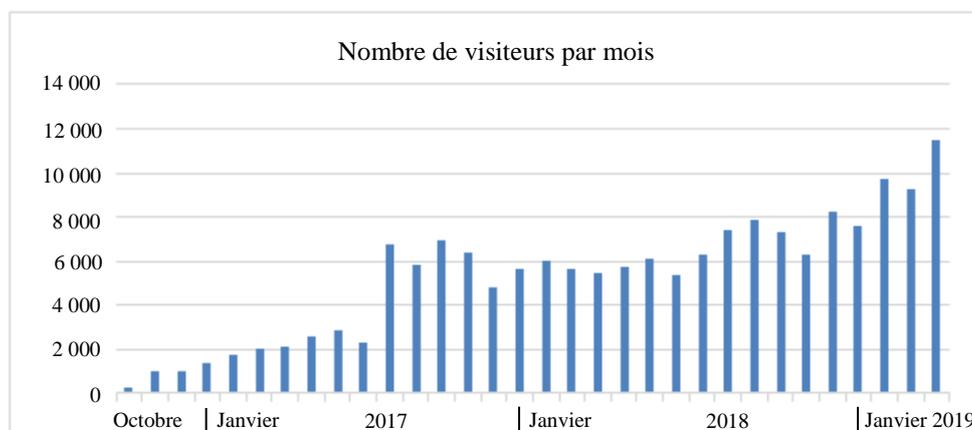
⁸ Voir également le document ICCD/COP(14)/16 « Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : Sécheresse ».

⁹ Tel qu'exposé dans le document publié sous la cote ICCD/COP(13)/19.

38. Depuis le lancement du Pôle de connaissances en 2016, le nombre de visiteurs uniques a augmenté et s'est établi à environ 10 000 par mois¹⁰.

Figure 1

Nombre de visiteurs uniques par mois



IV. Accessibilité des meilleures pratiques de gestion durable des terres

39. La connaissance des pratiques de GDT joue un rôle central dans la fourniture d'orientations pratiques pour des solutions opérantes en rapport avec de multiples thématiques traitées dans le Pôle de connaissances de la Convention et son importance a été soulignée dans nombre de décisions de la Conférence des Parties concernant l'interface entre la science et les politiques et le partage des connaissances. Actuellement, la GDT est mise en avant dans le Pôle de connaissances, où elle renvoie à différentes thématiques de la Convention et les étaye. Des travaux plus poussés pourraient être nécessaires pour assurer la concordance avec des solutions et initiatives analogues proposées dans le cadre des autres conventions de Rio.

40. Pour partager les connaissances relatives à la GDT, le secrétariat de la Convention coopère avec le WOCAT depuis 2014. Dans le cadre de cette coopération, le WOCAT a développé une nouvelle base de données sur les pratiques de GDT, à partir du modèle qui a été révisé sur la base des observations formulées par les Parties à la treizième session de la Conférence des Parties.

41. En 2017 et 2018, le secrétariat de la Convention a invité tous les coordonnateurs pour la Convention à actualiser les pratiques de GDT précédemment répertoriées dans le PRAIS, qui sont maintenant intégrées dans la base de données du WOCAT et, à cet effet, il a fourni une assistance aux pays, à leur demande. En mai 2019, la base de données du WOCAT répertoriait 1969 pratiques de GDT appliquées dans 131 pays, selon les informations fournies par 392 utilisateurs du WOCAT (dont 1065 technologies de GDT, 461 méthodes de GDT et 443 pratiques recensées par le PRAIS). La base de données a été consultée 53 420 fois par des visiteurs de 193 pays depuis son lancement en août 2016¹¹.

42. Suite aux recommandations formulées à l'issue d'une évaluation extérieure de la coopération entre le secrétariat de la Convention et le WOCAT¹², le secrétariat entend élargir cette coopération en mettant l'accent sur le rôle que joue le WOCAT pour ce qui est de permettre aux Parties d'échanger les connaissances sur la GDT de façon structurée.

¹⁰ Estimations fournies par Google Analytics : Nombre de visiteurs uniques par mois pour le site <http://knowledge.unccd.int>. Les individus qui parcourent le site plusieurs fois par jour ou par mois sont comptabilisés comme visiteur unique. Les chiffres sont les estimations fournies par Google Analytics.

¹¹ Source : WOCAT <http://qcat.wocat.net>, mai 2019.

¹² Voir aussi le document ICCD/COP(14)/12 : « Rapport du Bureau de l'évaluation ».

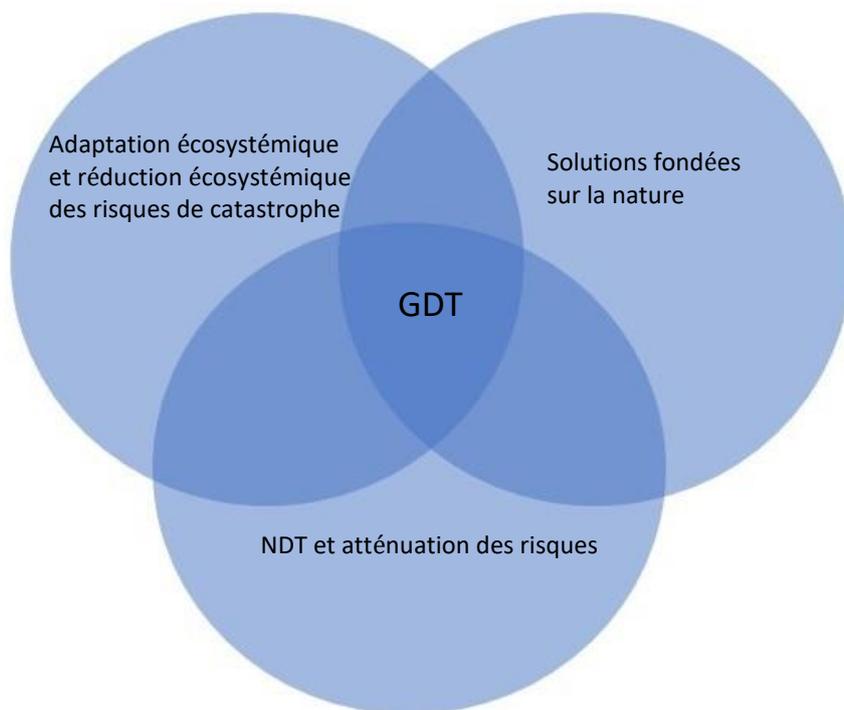
43. Dans la décision 8/COP.13, il est spécifié qu’il convient de rendre les connaissances scientifiques disponibles par l’intermédiaire du Pôle de connaissances en vue notamment d’appliquer à plus grande échelle les pratiques de GDT et d’améliorer les connaissances et les compétences scientifiques et techniques des parties prenantes à la Convention. Les pratiques de GDT répertoriées dans la base de données du WOCAT représentent une contribution importante au corpus global de connaissances en la matière qui sont mises à la disposition de l’ensemble des parties prenantes à la Convention par l’intermédiaire du Pôle de connaissances.

44. En outre, dans sa décision 9/COP.13, la Conférence des Parties demande au secrétariat de développer et de renforcer la collaboration avec les autres entités des Nations Unies et les secrétariats des conventions de Rio pour soutenir les mesures d’atténuation des risques de sécheresse. Dans la Boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse, mise au point à l’initiative de la Convention et qui est l’un des éléments du Pôle de connaissances, les meilleures pratiques provenant du WOCAT figurent dans le troisième volet sur les mesures d’atténuation des risques de sécheresse (avec les pratiques, les exemples et les autres connaissances fournies par différents partenaires, dont la FAO et l’OMM).

45. À travers les produits de l’Interface, et par la coopération avec le WOCAT et d’autres sources, la GDT figure en bonne place dans le Pôle de connaissances de la Convention. Toutefois, des travaux plus poussés pourraient se révéler nécessaires pour garantir la cohérence des approches avec les autres conventions de Rio et les autres partenaires pertinents, spécialement en ce qui concerne l’adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe et les solutions fondées sur la nature, dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Figure 2

La gestion durable des terres contribue potentiellement à la neutralité en matière de dégradation des terres ainsi qu’à l’atténuation des risques de sécheresse, à l’adaptation écosystémique, à la réduction écosystémique des risques de catastrophe et aux solutions fondées sur la nature



46. À sa quatorzième session, en novembre 2018, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté les lignes directrices facultatives pour la conception et l'application effective des approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe¹³, définies comme des approches intégrées qui utilisent la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques pour gérer les risques liés aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Les lignes directrices facultatives contiennent un cadre pour intégrer ces approches dans la planification du développement et les plans sectoriels, notamment concernant l'utilisation des terres, dans les contextes ruraux et urbains.

47. En outre, dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, le secrétariat de la CCNUCC a été chargé de compiler les informations sur les approches écosystémiques de l'adaptation. Ces informations sont désormais centralisées dans une base de données accessible via le Portail de connaissances sur l'adaptation¹⁴ et périodiquement examinées dans les rapports de synthèse de la CCNUCC, qui montrent comment les initiatives d'adaptation écosystémique contribuent à atténuer les effets des changements climatiques en réduisant les émissions nettes qui résultent de la dégradation des écosystèmes et en accroissant le stockage du carbone¹⁵.

48. En décembre 2018, dans sa décision 18/CMA.1¹⁶, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a inclus les solutions naturelles d'adaptation aux changements climatiques parmi les informations que les Parties devraient fournir sur leurs mesures d'adaptation au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris.

49. Les approches écosystémiques de la réduction des risques de catastrophe sont également préconisées dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, aux paragraphes 28 d) et 30 n)¹⁷.

50. En outre, le Sommet sur l'action pour le climat¹⁸, qui se tiendra à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU à New York en septembre 2019, comportera un volet Solutions naturelles, dans lequel l'accent sera mis notamment sur les écosystèmes forestiers et terrestres, l'agriculture intelligente et les systèmes alimentaires¹⁹. Ce volet sera piloté par la Chine et la Nouvelle-Zélande, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

51. Le volet Solutions naturelles est l'un des neuf axes d'action interdépendants retenus parce qu'ils offrent un potentiel élevé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et intensifier l'action mondiale en matière d'adaptation et de résilience, contribuant ainsi à l'objectif global d'un relèvement des ambitions et d'une rapide montée en puissance des efforts pour appliquer l'Accord de Paris. Un résumé du Président récapitulera les initiatives et les engagements mis en vedette lors du Sommet. Les propositions formulées au Sommet seront reprises et amplifiées par le système des Nations Unies et alimenteront les travaux préparatoires de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC ainsi que les travaux ultérieurs.

52. Dans le cadre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019, l'Interface science-politique de la Convention a produit un rapport intitulé « Realising the Carbon Benefits of Sustainable Land Management Practices: Guidelines for the Estimation

¹³ Décision 14/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-05-en.pdf>.

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/topics/resilience/resources/adaptation-databases>.

¹⁵ Voir Planification, mise en œuvre et évaluation des mesures d'adaptation portant sur les écosystèmes et les domaines tels que les ressources en eau, FCCC/SBSTA/2017/3.

¹⁶ Voir FCCC/PA/CMA/2018/3/Add.2 Décision 18/CMA.1 – Annexe Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.

¹⁷ https://www.unisdr.org/files/43291_sendaiframeworkfordrren.pdf.

¹⁸ <https://www.un.org/en/climatechange/>.

¹⁹ Source : Note d'information concernant le Sommet sur l'action pour le climat convoqué par le Secrétaire général en 2019 https://www.un.org/en/climatechange/assets/pdf/Information_Note_Climate%20Summit_20Mar2019.pdf.

of Soil organic Carbon in the Context of Land Degradation Neutrality Planning and Monitoring », dont une synthèse figure dans le document publié sous la cote ICCD/COP(14)/CST/2. Ce rapport, où il est souligné que les approches et les technologies de GDT sont le principal instrument pour parvenir à la NDT, vise à fournir des orientations concrètes pour développer les interventions fondées sur la GDT afin de maintenir ou accroître les stocks de carbone organique du sol.

53. Les technologies de GDT peuvent avoir de multiples retombées bénéfiques. La gestion durable des terres joue un rôle central pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et peut contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (ainsi qu'au cadre d'action pour la diversité biologique après 2020) ; elle peut aussi, par le biais des solutions fondées sur le carbone organique du sol et la nature pour l'adaptation au changement climatique, être une composante des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation des pays parties à la CCNUCC.

54. Étant donné que la gestion durable des terres, l'adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe et les solutions fondées sur la nature ont en commun un certain nombre d'objectifs et de caractéristiques, l'étude et la documentation de ces points communs permettraient de concrétiser les synergies entre les trois conventions de Rio, en particulier si les technologies et les pratiques optimales de GDT peuvent être harmonisées avec les solutions fondées sur la gestion des terres préconisées pour l'adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe et les solutions naturelles, dans le cadre des processus impulsés par ces trois conventions.

55. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pourrait travailler avec différents partenaires de la CCNUCC, de la Convention sur la diversité biologique et du Pôle de connaissances pour faire en sorte que cette vision commune se traduise dans le corpus de connaissances relatives à la GDT, notamment en veillant à la cohérence et à l'harmonisation dans la façon de classer et de promouvoir ces solutions au moyen des instruments de l'interface entre science et politiques et du Pôle de connaissances.

V. Conclusions et recommandations

56. **Ayant examiné les informations contenues dans le présent document et les progrès réalisés pour développer le Pôle de connaissances de la Convention et diffuser les meilleures pratiques de gestion durable des terres, le CST souhaitera peut-être recommander les éléments ci-après pour examen par la Conférence des Parties, qui déciderait comme suit :**

a) **Constate avec satisfaction les bons résultats obtenus par l'Interface science-politique dans l'exécution de son programme de travail pour 2018-2019 et les progrès significatifs qu'elle a réalisés en vue d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés ;**

b) **Constate également avec satisfaction les travaux accomplis par le secrétariat pour développer et gérer les services de partage des connaissances au titre de la Convention, mutualiser les connaissances scientifiques et techniques et assurer l'interface entre la science et les politiques, notamment en offrant un accès facile aux connaissances produites par l'Interface science-politique et en améliorant encore le Pôle de connaissances de la Convention ;**

c) **Reconnaît les efforts que continuent de déployer le secrétariat et le WOCAT pour promouvoir l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques de GDT ;**

d) **Demande au Bureau du CST d'affiner les procédures de renouvellement de la composition de l'Interface science-politique de façon qu'un appel unique soit lancé pour choisir les nouveaux membres et que l'ensemble des candidatures reçues puissent être prises en considération pour recenser et sélectionner au niveau mondial**

les scientifiques indépendants ainsi que pour recenser au niveau régional les scientifiques parmi lesquels chaque région désignera son représentant ;

e) Demande au secrétariat de continuer de mobiliser des ressources pour le fonctionnement efficace de l'Interface science-politique ;

f) Demande au secrétariat de continuer de développer et de renforcer le Pôle de connaissances de la Convention pour faciliter la diffusion des connaissances pertinentes auprès de toutes les parties prenantes ;

g) Demande au secrétariat de travailler avec les secrétariats des autres conventions de Rio et les partenaires compétents pour garantir la cohérence et l'harmonisation dans la façon dont les initiatives concernant l'adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres sont classifiées et promues au moyen des instruments de l'interface entre science et politiques et du Pôle de connaissances ;

h) Encourage les Parties et invite les experts désignés par les pays parties et les autres parties prenantes à continuer d'échanger des renseignements sur les systèmes de partage des connaissances, les publications récentes et d'autres renseignements pertinents concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que la gestion durable des terres au moyen du Pôle de connaissances de la Convention ;

i) Encourage les Parties et invite les autres parties prenantes à continuer de présenter des exemples pertinents des meilleures pratiques afin d'alimenter la base de connaissances sur la gestion durable des terres ;

j) Invite les pays développés parties et les autres pays qui sont en mesure de le faire à appuyer les activités de l'Interface science-politique ; et

k) Invite les Parties et les institutions financières et techniques à apporter un appui à la gestion, à l'élargissement, au renforcement et au développement du Pôle de connaissances de la Convention.

Annexe

[Anglais seulement]

Peer-reviewed publications co-authored by one or more Science-Policy Interface member or observer resulting from the work of the SPI²⁰

I. Referenced journal articles

1. **Akhtar-Schuster, M.**, L.C. Stringer, A. Erlewein, **G. Metternicht**, S. Minelli, U. Safriel, and S. Sommer. 2017. Unpacking the concept of land degradation neutrality and addressing its operation through the Rio Conventions. *Journal of Environmental Management* 195(1):4-15: <<https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2016.09.044>>.
2. **Kust, G. O.** Andreevaa and **A. Cowie**. 2017. Land Degradation Neutrality: Concept development, practical applications and assessment. *Journal of Environmental Management* 195(1):16-24. <<https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2016.10.043>>.
3. ^{21,22}**Cowie, A.L., B.J. Orr**, V.M. Castillo Sanchez, P. Chasek, N.D. Crossman, A. Erlewein, G. Louwagie, M. Maron, **G.I. Metternicht**, S. Minelli, A.E. Tengberg, S. Walter, and S. Welton. 2018. Land in balance: The scientific conceptual framework for Land Degradation Neutrality. *Environmental Science & Policy* 79:25-35. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2017.10.011>>.
4. ²³Collantes, V., K. Kloos, P. Henry, A. Mboya, T. More, and **G. Metternicht**. 2018. Moving towards a twin-agenda: Gender equality and land degradation neutrality. *Environmental Science & Policy* 89:247-253. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.08.006>>.
5. ²³Okpara, U.T., L.C. Stringer, **M. Akhtar-Schuster**, **G.I. Metternicht**, M. Dallimer, and M. Requier-Desjardins. 2018. A social-ecological systems approach is necessary to achieve land degradation neutrality. *Environmental Science & Policy* 89:59-66. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.07.003>>.
6. ²³**Kapović Solomun, M., N. Barger**, A. Cerda, S. Keesstra, and M. Marković. 2018. Assessing land condition as a first step to achieving land degradation neutrality: A case study of the Republic of Srpska. *Environmental Science & Policy* 90:19-27. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.09.014>>.
7. ²³**Kust, G.**, O. Andreeva, V. Lobkovskiy, and N. Telnova. 2018. Uncertainties and policy challenges in implementing Land Degradation Neutrality in Russia. *Environmental Science & Policy* 89:348-356. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.08.010>>.
8. ²³Baumbera, A., E. Berry, and **G. Metternicht**. 2019. Synergies between Land Degradation Neutrality goals and existing market-based instruments. *Environmental Science & Policy* 94:174-181. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.01.012>>.
9. ²³Chasek, P., **M. Akhtar-Schuster**, B.J. Orr, A. Luise, H. Rakoto Ratsimba and **U. Safriel**. 2019. Land degradation neutrality: The science-policy interface from the UNCCD to national implementation. *Environmental Science & Policy* 92:182-190. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.11.017>>.

²⁰ Names of current or former members of the SPI are in bold.

²¹ These publications are part of the special issue on LDN in the Elsevier journal *Environmental Science & Policy*.

²² This publication has been listed among the most downloaded articles from *Environmental Science & Policy* for 2017, 2018 and the first 90 days of 2019.

10. ²³**van Haren, N.**, R. Fleiner, H. Liniger, and N. Harari. 2019. Contribution of community-based initiatives to the sustainable development goal of Land Degradation Neutrality. *Environmental Science & Policy* 94:211-219. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.12.017>>.
11. ²³**López Santos, A.**, J.A. Torres González, A. Meraz Jiménez, J. Sosa Ramírez, G. Peña Uribe, O. Valdivia Martínez, M.Á. García Marín, J.L. González Barrios, J.R. Hernández Salgado, and J.G. Arreola Ávila. 2019. Assessing the culture of fruit farmers from Calvillo, Aguascalientes, Mexico with an artificial neural network: An approximation of sustainable land management. *Environmental Science & Policy* 92:311-322. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.11.015>>.
12. ²³**Cowie, A.**, C.M. Waters, F. Garland, S. Orgill, A. Baumber, R. Cross, D. O'Connell, and **G. Metternicht**. 2019. Assessing resilience to underpin implementation of Land Degradation Neutrality: a case study in the rangelands of western New South Wales. *Environmental Science & Policy* 100:37:46. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.06.002>>.
13. ²³Gilbey, B. **J. Davies, G. Metternicht**, and C. Magero. In Press. Taking Land Degradation Neutrality from concept to practice: Early reflections on LDN target setting and planning. *Environmental Science & Policy*. <<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.04.007>>.
14. ²³**von Maltitz, G.**, J. Gambiza, **K. Kellner**, L. Lindeque, T. Rambau, B. Kgope. In Press. Experiences From The South African Land Degradation Neutrality Target Setting Process. *Environmental Science & Policy*.

II. Other peer-reviewed publications

15. Summary of the Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. Annex 1 of the *Global Land Outlook* (2017). <<https://knowledge.unccd.int/glo/publication/annex-1-scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality>>.
16. Checklist for Land Degradation Neutrality Transformative Projects and Programmes (2018). <<https://knowledge.unccd.int/publication/checklist-land-degradation-neutrality-transformative-projects-and-programmes>>.
17. Land Degradation Neutrality: A scientific conceptual framework, Part VI: Solutions. Chapter in: *World Atlas of Desertification* (2018). <https://wad.jrc.ec.europa.eu/sites/default/files/atlas_pdf/6_WAD_Solutions.pdf>.
18. Where do we stand on achieving Land Degradation Neutrality? Chapter in: *A Better World: Actions and commitments to the Sustainable Development Goals*. Volume 4: Life on Land.
19. **López Santos, A.** 2019. *Uso y manejo sostenible de suelos. Fundamentos y procedimientos prácticos selectos enfocados al autoaprendizaje y la enseñanza guiada*. 1ra ed. Ed. Universidad Autónoma Chapingo: Texcoco, Méx., Mexico 204 p.

III. Special issue on implementing land degradation neutrality: From policy challenges to policy opportunities for national sustainable development in the journal of Environmental Science and Policy

20. The publisher of climate and sustainability journals for Elsevier has offered promotional access (free of charge) to the entire Special Issue on LDN in the journal *Environmental Science & Policy* for a limited amount of time (6 months), beginning in mid-August 2019. In addition, the RELX Group Sustainable Development Goals Resource Centre has also agreed to host the Special Issue on LDN on its platform: <<https://sdgresources.relx.com>>.